

L'ARMAGH
joie

Joyeuses Pâques!

ROY & ROULEAU
MAISON FUNÉRAIRE
LACHANCE SIGNATURE

PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH 418 466-2073 | SAINTE-CLAIRE 418 883-3715 | SAINT-DAMIEN 418 789-2143

RBQ : 5623-1962-01

GROUPE PGF inc.
Guy et Francis Pouliot

Entrepreneur Général

89, Route 281 Sud, Armagh Qc G0R 1A0
418 466-2232

• LES MARCHÉS •

Tradition
Armagh

Du lundi au dimanche
de 8h à 20h

42, rue Principale
418 466-2030

Une vaste gamme de produits
de décoration pour votre décor!

Les draperies Chantal

29, rue St-Jean
Saint-Damien
Tél.: (418) 789-3152

www.sylviedionfleuriste.com

Sylvie Dion
FLEURISTE

FLEURS pour toutes occasions
CADEAUX-LIVRAISON

418 887-3874
sylvie.dion.fl@globetrotter.net

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc), G0R 3C0

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Stéphanie Lachance

DÉPUTÉE DE BELLECHASSE

Stephanie.Lachance.Bell@assnat.qc.ca
418 883-1343

ACHATS / VENTE ET RÉPARATIONS MINIS MOTEURS
RÉPARATION AUTOMOBILE

Propriétaires : Éric Arbour et
Suzie Bernier : 581-745-9538

LE BUNKER
LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

253, rue Principale
Armagh, Qc G0R 1A0

418 466-0039 lemlebunker@gmail.com

BMR MAGASIN H. LÉTOURNEAU inc. **agrizone**

120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

Matériaux de construction - Portes et fenêtres
Plomberie - Peinture - Décoration - Location - Poêles

Tél.: 418 883-3318 Téléc.: 418 883-3319
sletourneau@hletourneau.com
Sébastien, Philip, Virginie, Jano, Claudia

NUMÉROS IMPORTANTES

Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle
Armagh, Qc G0R 1A0
Tél.: 418 466-2916
Télec.: 418 466-2409
Courriel: info@armagh.ca
www.armagh.ca
Travaux publics
581 983-9068

Bibliothèque Armagimo
418 466-3004

Parc des Chutes d'Armagh
418 466-2874

Fabrique d'Armagh
418 466-2382

École Belle-Vue
418 466-2191

Bureau de poste
418 466-2263

**M.R.C. de Bellechasse
et collecte des ordures**
418 883-3347

Hôpital de Lévis
418 835-7121

CLSC
1 888 883-2227

Hôpital de Montmagny
418 248-0630

Urgence 911

Info Santé 811

Info route 511

Sûreté du Québec
310-4141

Mot de la mairesse



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent : un projet qui nous interpelle collectivement

Depuis quelque temps, le projet Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent suscite de nombreuses discussions dans notre milieu avec raison.

Plusieurs citoyennes et citoyens d'Armagh et des environs ont exprimé des préoccupations légitimes quant aux tracés suggérés par Hydro-Québec. Cette mobilisation citoyenne témoigne d'un attachement profond à notre territoire et à notre milieu de vie et nous

sommes derrière vous. Toutefois, je vous rappelle que c'est ensemble que notre voix a une portée et que nous sommes forts, alors il est important de conserver un message commun, soit notre demande pour l'enfouissement de la ligne afin d'amoindrir au maximum les effets négatifs sur les terres touchées.

D'ailleurs, suivant les pressions exercées par les municipalités et la MRC de Bellechasse, Hydro-Québec a demandé à rencontrer tous les maires de la MRC le 13 avril prochain. Nous saurons alors plus en mesure de vous indiquer si ceux-ci maintiennent leur position ou s'ils nous suggèrent des pistes alternatives.

Dans l'intervalle, une rencontre d'information privée a eu lieu, dans nos locaux, avec les propriétaires touchés ce 23 mars. Et le 24 mars dernier s'est tenu la consultation publique de 13h à 16h et de 17h à 19h30 à Armagh.

Nous, le conseil et le comité de la table des maires de la MRC de Bellechasse, suivons de très près l'évolution de ce dossier et nous veillons à ce que les préoccupations exprimées soient entendues auprès des instances concernées.

Développement domiciliaire

Bien que ce dossier soit toujours au stade préliminaire, des démarches sont présentement effectuées afin de pouvoir offrir un développement domiciliaire. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier au fur et à mesure de son avancement.

Parc des Chutes

Un projet de partenariat avec l'école Belle-Vue est en cours d'étude pour la tenue d'activités éducatives au Parc des chutes. Ce projet s'inscrit dans la cadre de notre volet développement et nous travaillons fort afin de pouvoir proposer aux citoyens et citoyennes une offre diversifiée.

Mélanie Bolduc

Mairesse de la Municipalité d'Armagh

Voici les dates de tombée du journal l'Armagh'joie pour l'année 2026.

Les textes doivent être expédiés par courriel à la Municipalité, à reception@armagh.ca

27 avril 25 mai 29 juin 27 juillet 26 août 21 septembre 26 octobre 23 novembre

Message de votre municipalité



TAXES MUNICIPALES

La date d'échéance du 1er versement de taxes municipales était le 2 mars 2026. Veuillez noter que tout retard de paiement entraîne des frais d'intérêts de 12%. Pour ceux dont le paiement n'est pas encore fait, nous vous remercions de le faire dans les plus brefs délais.

Rappel :
Le 2e versement de taxes est prévu pour le lundi 13 avril.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous : 418-466-2916 ou reception@armagh.ca.

LE BUREAU MUNICIPAL



SERA FERMÉ

LE VENDREDI 3 AVRIL

ET LE LUNDI 6 AVRIL

BON CONGÉ !



TURBIDITÉ DE L'EAU POTABLE

Bonjour à tous,

À quelques reprises, l'eau de notre réseau d'aqueduc s'est brouillée dans le secteur nord-est de la municipalité véhiculant une inquiétude dans la population touchée. Nous tenons à vous informer que l'eau demeure potable même si sa couleur laisse indiquer le contraire. Cette coloration provient essentiellement du détachement de minéraux qui s'accumulent sur les parois des conduites d'eau potable. Ces minéraux sont présents naturellement dans l'eau et s'agglomèrent aux parois des tuyaux avec le temps. Nous faisons le récurage de notre réseau chaque année afin de minimiser l'accumulation de ceux-ci, mais il arrive parfois que nous ne parvenions pas à tout déloger et par conséquent ils se décrochent des parois à des moments non souhaités comme récemment.

Nous tenons à vous assurer qu'il ne s'agit pas d'une rupture de conduite ni d'un bris de notre système d'approvisionnement. Notre eau est analysée par un laboratoire régulièrement et la qualité de l'eau d'Armagh est excellente. Nous vous suggérons donc de laisser couler l'eau si la situation se reproduit et de nous en aviser afin que nous puissions assurer un suivi et par le fait même affiner notre analyse suivant le partage de vos observations avec nous.

Soyez assuré que la Municipalité prend au sérieux le fait que l'eau ne soit pas limpide en tout temps et sommes conscient que cela vous incommode. Le service des travaux publics est présentement à revoir sa méthode de rinçage afin de pallier à cette problématique en améliorant son protocole de rinçage.

Merci à tous de votre compréhension!

CONSEIL POUR VOS DEMANDES DE PERMIS

Nous recevons de nombreuses demandes de permis à nos bureaux chaque année. Par souci d'équité envers les citoyens, les demandes sont traitées selon l'ordre de réception par un inspecteur municipal.

Voici quelques conseils pour faciliter et accélérer le traitement de votre demande de permis :

- Faites appel à des professionnels pour vous aider dans l'élaboration de votre projet (arpenteur, architecte, etc.);
- Déposez votre demande de permis à l'avance. N'attendez pas la cohue du printemps et de l'été, faites votre demande rapidement en nous spécifiant la date de début des travaux. Il est à noter qu'un permis de rénovation est valide pour une période de 6 mois seulement;
- Assurez-vous d'indiquer tous les renseignements obligatoires (type de travaux, matériaux utilisés, coût des travaux, date de début, les travaux effectués par le propriétaire ou un entrepreneur...);
- Assurez-vous de joindre tous les documents exigés (plan, dessin, etc.).

Le délai maximal pour le traitement d'une demande de permis est de 30 jours lorsque l'inspecteur a tous les documents requis en main.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 418-466-2916 ou par courriel à reception@armagh.ca et il nous fera plaisir de répondre à votre demande.



Message de votre municipalité

ABRI D'HIVER, GARAGE TEMPORAIRE ET CLÔTURE À NEIGE

Veuillez prendre note qu'en vertu du règlement municipal, les constructions et usages temporaires sont autorisés pour une période de temps limitée. La date limite pour enlever les abris d'hiver et les clôtures à neige est le 30 avril 2026. Merci de respecter cette date.

PERMIS DE FEU INFORMATIONS IMPORTANTES

Les frais pour le permis de feu ont été levés, mais le permis demeure obligatoire.

Permis de feu à ciel ouvert (feux de joie)
Valide du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Coût : GRATUIT

Afin d'encourager les citoyens à présenter une demande de permis pour faire des feux de joie autre que dans un foyer ou une installation munie d'un pare-étincelles (exemple: dans une cuve ou un empierrement), les frais ont été levés.

Faites votre demande de permis au moins 72 heures ouvrables avant le premier allumage.

Si vous êtes locataire, vous devez au préalable obtenir une autorisation écrite du propriétaire. Suite à cette autorisation, la Municipalité pourra vous délivrer le permis.

Permis de feu de branches
Valide pour un maximum de 3 jours.

Coût : GRATUIT

Vous devez faire votre demande au moins 72 heures ouvrables avant le premier allumage.

Pour obtenir un permis, communiquez avec nous:

Par téléphone au 418-466-2916

Par courriel à reception@armagh.ca

Informations à nous transmettre: nom, adresse, numéro de téléphone et courriel.

****Prendre note qu'il est interdit de faire un feu à ciel ouvert à moins d'avoir obtenu un permis valide émis par la Municipalité. Si les pompiers sont appelés et aucun permis n'a été délivré, les coûts engendrés vous seront facturés. ****



OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

L'écocentre est ouvert à la population du 25 avril au 17 octobre 2026 inclusivement.

Horaire de l'écocentre : Les samedis et les mardis de 7 h à 12 h.

Un conteneur métallique servant à la disposition du fer ainsi qu'un conteneur pour les monstres ménagers et les déchets secs sont disponibles.

Nous vous rappelons que l'accès aux conteneurs est strictement réservé aux personnes ayant une propriété à Armagh. Tous les entrepreneurs doivent se rendre directement au lieu d'enfouissement technique, situé au 50, 1er Rang Nord-Est pour disposer de leurs déchets.

Un employé de la Municipalité est sur place afin de diriger les gens vers les bons conteneurs et interdire l'accès aux personnes qui n'ont pas droit à ce service.

Vous devez vous faire accompagner d'une ou de plusieurs personnes pour vous aider lorsque vous avez des objets lourds à déposer dans les conteneurs. (Ce n'est pas à l'employé de la Municipalité à transporter les objets, car il doit voir au bon fonctionnement du site).

Les barrières donnant accès au terrain sont verrouillées lorsque l'écocentre est fermé. Il est interdit de déposer des déchets près des barrières. Si vous devez jeter des déchets lorsque l'écocentre est fermé, vous devez vous rendre au lieu d'enfouissement technique.

****Lorsque vous vous adressez aux employés municipaux, il est important de faire preuve de civisme.**

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Municipalité

LOGEMENTS À LOUER

Logements à louer au 53, rue Turgeon, nouvellement rénovés et libres immédiatement. Il y a deux logements 3 1/2 à 750 \$/mois et un 4 1/2 à 850 \$/mois, pas chauffé, par éclairé.

Pour info. : Lucien Lacasse au 418-887-3595

Dans notre municipalité

COLLECTE DE LA RÉCUPÉRATION

La collecte du lundi 6 avril est déplacée le
mardi 7 avril à Armagh



Camp de Jour Armagh 2026

Un été sucré!

INSCRIPTIONS

Les fiches d'inscription ont été déposées dans la pochette facteur des élèves fréquentant l'école BelleVue.

Il est également possible de recevoir le formulaire en version PDF par courriel. Il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante :
cdjarmagh@gmail.com

PARTENAIRES

Vous êtes un commerçant et vous désirez contribuer au plaisir des enfants cet été en ayant une très belle visibilité ? Il est encore possible de devenir partenaire du Camp de jour. Téléphonez-moi au 418 576-5883 Il me fera plaisir de vous renseigner.



FESTIVAL D'ARMAGH NOUVEAUTÉ 2026



COURSES DE TRACTEURS À PELOUSE EN OVALE

DIMANCHE 28 JUIN

POUR INSCRIPTION OU INFORMATIONS,
VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC
PIER MOREAU SUR MESSENGER
OU AU 581-985-9467

INSCRIPTION

20\$

(14 ANS* ET +)

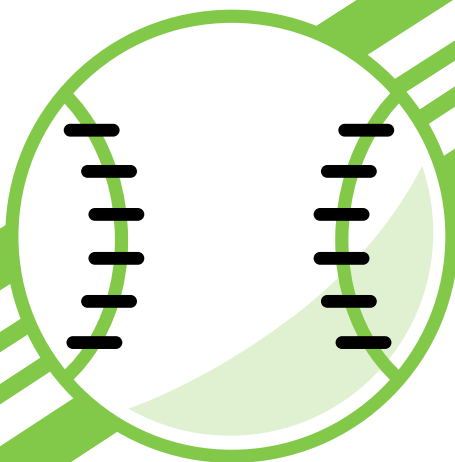
• FORMULAIRE D'ACCEPTATION DES RISQUES À SIGNER
PAR UN PARENT POUR LES MOINS DE 18 ANS



Dans notre municipalité



INSCRIPTIONS 2026



CATÉGORIES

U7 (2019-2020-2021)

U9 (2017-2018 + filles 2016)

U11 (2015-2016 + filles 2014)

U13 (2013-2014 + filles 2012)

U15 (2011-2012 + filles 2010)

U17 (2009-2010 + filles 2008)

U23 (18 ans et +)

Coût: 75\$

U7: 20\$

**INSCRIPTIONS à PARTIR DU 1ER MARS JUSQU'AU 3 AVRIL 2026
SUR LE SITE KREEZEE INTERPARC**

Pour plus d'informations: ballearmaghe@hotmail.com

Dans notre municipalité

INSCRIPTIONS 2026

Soccer récréatif



**À partir du 8 juin
(jour à déterminer)**

**18h à 18h30 pour les 5 à 7 ans
18h30 à 19h30 pour les 8 à 12 ans**

Coût : 20\$

**Inscription par courriel jusqu'au 15 mai
loisirsarmagh@hotmail.com**

Dans notre municipalité



*Bibliothèque
Armagimo*

Heures d'ouverture :

Lundi : 18 h 30 à 20 h
Mercredi : 10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h
Jeudi : 13 h à 15 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h
Tél.: 418-466-3004 Courriel : armagimobibliotheque@gmail.com

Congé de Pâques :

La bibliothèque sera exceptionnellement fermée le samedi 4 avril et le lundi 6 avril à l'occasion de la fête de Pâques.

RECHERCHE RESPONSABLE DES ACTIVITÉS :

ENVIE DE VOUS ENGAGER ET DE FAIRE BOUGER LES CHOSSES ?

Notre bibliothèque recherche sa future Responsable des activités!

Vous aimez organiser, fédérer et travailler en équipe ? Vous avez l'énergie et la motivation pour coordonner des activités et accompagner des bénévoles engagés ? Alors cette mission est faite pour vous ! Pour septembre à mai.

Votre rôle :

- Dynamiser et coordonner les activités
- Encadrer et soutenir l'équipe de bénévoles
- Participer activement à la vie et au développement de l'association

Votre profil :

- Organisée, enthousiaste et à l'écoute
- À l'aise dans la communication
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités

Poste bénévole – Engagement valorisant et enrichissant sur le plan humain.

Intéressée ? Contactez-nous au 418-466-2425
ou par email armagimobibliotheque@gmail.com

Rejoignez-nous et contribuez à faire la différence !

Mention honorable :

Nous sommes heureux de souligner l'implication de Daphnée Cadrin, notre nouvelle bénévole!

Chaque trois semaines, elle partage son temps avec son frère les lundis soirs.

Merci Daphnée, pour ton énergie et ta générosité envers la bibliothèque. Nous espérons profiter de ton enthousiasme pendant de nombreuses années encore!



Carte muséo

Emprunter un musée, c'est aussi simple que d'emprunter un livre!

Partez à la découverte de différents musées des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches grâce aux laissez-passer MUSÉO. Disponibles d'octobre à mai, les cartes MUSÉO sont valides pour 2 adultes et tous les enfants de 17 ans et moins d'une même famille. Elles offrent l'entrée gratuite aux musées suivants :

- Minéro - Musée de Thetford, KB3
- Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul
- Musée de Charlevoix
- Musée de la civilisation
- Musée de la mémoire vivante
- Musée la Lorraine
- Musée des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours
- Musée maritime du Québec
- Musée Marius B.
- Musée du Monastère des Augustines
- Musée Huron-Wendat
- Musée Royal 22e Régiment (Citadelle de Québec)

Pour bénéficier de ce service, présentez-vous à votre bibliothèque. Pour tous les détails, visitez le www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/museo ou scannez le code QR.



Encouragez votre bibliothèque :

Faites un don et recevez un superbe napperon fait à la main !

Votre générosité permettra l'achat de livres pour enfants afin de nourrir l'imagination et le plaisir de lire.

Chaque don fait une différence !

Merci de soutenir notre bibliothèque !



Dans notre municipalité



CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

Au dîner du mercredi 11 mars, 50 personnes ont bravé une température incertaine pour prendre part à ce rendez-vous. Merci aux personnes qui ont eu la délicatesse de canceler leur place à l'avance. Cette collaboration est grandement appréciée. Les anniversaires du mois ont été soulignés et quelques prix de présence ont été attribués.

La fin de notre année administrative arrivera bientôt. Il nous fait plaisir de vous inviter à notre prochaine :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CLUB FADOQ, L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

Les membres du conseil d'administration vous convoquent à son Assemblée Générale Annuelle du CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH, qui se tiendra le 13 mai 2026, à 13 h 30, à la salle du Complexe municipal, 7 rue de la Salle, Armagh. Quatre (4) postes d'administrateur seront en élection. D'autres informations suivront. Pour renseignements ou recevoir un bulletin de mise en candidature veuillez contacter : Mme Louise Turmel au 418-627-2528, secrétaire.

Des formulaires de mise en candidature seront disponibles sur place.

Abonnement

Le coût de l'adhésion ou le renouvellement est de 30 \$ pour une année et 55 \$ pour 2 ans. Il comprend un abonnement à la revue Virage, publiée 4 fois par année.

Être membre FADOQ vous donne accès à de nombreux avantages. Afin de mieux connaître l'organisme et les différents rabais qui sont offerts, nous vous invitons à consulter le site web de la FADOQ. Il se renouvelle régulièrement.

Pour ceux et celles qui reçoivent leur demande de renouvellement par la poste, veuillez répondre et retourner votre paiement dans l'enveloppe déjà affranchie au secrétariat régional.

Pour une nouvelle adhésion ou information, communiquer avec Pierrette Roy au 418-466-2886.

Le printemps est officiellement arrivé, la nature se prépare à des températures plus douces...

À toute la population, nous vous souhaitons un beau début de saison et de Joyeuses Pâques !

Les membres du conseil d'administration

Ginette Bernard, présidente

Pierrette Roy, trésorière

Léopold Corriveau, administrateur

Gaston Langlois, administrateur

Louise Bernard, vice-présidente

Louise Turmel, secrétaire

Jean Fradet, administrateur

Prochain Dîner
Mercredi 8 avril 2026 à 7 rue de la Salle, Armagh
Salle du complexe municipal

Pâques sera passé, mais nous le soulignerons quand même avec des surprises...

Menu:

- Soupe aux pois
- Boulettes de jambon, sauce aigre-douce
- Pomme de terre purée
- Légumes
- Tarte au sucre
- Café et thé

Coût : 16 \$ pour les membres des clubs FADOQ Armagh et des environs

Nous vous rappelons
IL N'Y A PLUS D'ALERTE MÉTÉO

RÉSERVATION OBLIGATOIRE avant le vendredi 3 avril 2026
Contacter Mmes Ginette Bernard 418-466-2927 ou
Pierrette Roy 418-466-2886

EN CAS D'ABSENCE, il est important de nous aviser avant le vendredi 3 avril 2026.

Pour une absence non annoncée avant la date, le Club doit payer le repas. Merci pour votre coopération !

Dans notre municipalité



Journée du 19 mars

Dans un climat convivial, créatif et dynamique, la réunion a débuté dans une atmosphère particulièrement joyeuse. Les membres présentes ont partagé un moment d'échange chaleureux, soulignant une fois de plus la belle solidarité qui anime notre groupe. Nous avons en démonstration Nathalie et une fermière de Sainte-Euphémie qui nous ont offert une démonstration de filage au rouet, différents rouets. Magnifique démonstration de dames passionnées.

Comme il nous avait été demandé, plusieurs artisanes ont apporté leurs créations en prévision de notre grande rencontre du printemps.

Des photos de ces pièces uniques ont été prises afin d'être partagées avec l'ensemble du groupe.

Ces créations témoignent du savoir-faire exceptionnel de nos membres et serviront d'inspiration pour nos prochains événements.

Un grand merci à toutes celles qui ont participé activement à cette réunion par leur présence et leurs apports créatifs.

Nous encourageons les membres qui n'ont pu être présentes cette fois-ci à se joindre à nous lors des prochaines activités. Votre énergie et vos talents sont essentiels à la vie de notre association !

Comité CAL Armagh



Démonstration de filage



de magnifiques pièces apportées



Des pièces pour tous les intérêts

Atelier de caramel
— Les secrets de Lauréanne —

Bonjour à tous,

Vous êtes chaleureusement invitées à participer à notre atelier spécial de confection de caramel à l'érable qui aura lieu :

23 avril

Lauréanne vous partagera ses meilleurs secrets pour réussir un caramel onctueux et riche en saveurs!

Choisissez votre plage horaire :

☑ Après-midi : 13 h 30

☑ Soirée : 18 h 30

☑ Pour vous inscrire :

☑ Par courriel : commrecrr.fed6.armagh@outlook.com

☑ Par téléphone : Monique Gilbert : 581-983-4108

Au plaisir de cuisiner ces délicieux caramels avec vous!

Dans notre municipalité



**CHASSE AUX ŒUFS
& RALLYE-DÉCOUVERTE**

Venez célébrer le printemps!

Samedi 18 avril 2026

- Début à 14 h

📍 Église d'Armagh

🔍 Rallye-découverte de l'église
🥚 Course & Chasse aux œufs

Animé par l'abbé Léandre Syriex,
♦ et nos bénévoles! ♦

Pour tous!

- Jeunes, familles et ami-e-s
- Apportez un panier!

Entrée gratuite - Activité festive

Merci de confirmer
avant le 10 avril

☎ Sylvie Goulet 418-466-2201
✉ sylvio0124@gmail.com

On vous attend nombreux pour un après-midi convivial!

MISSION
Bellechasse-
Etchemins



Faisons d'une pierre quatre coups!

Les contenants consignés peuvent faire beaucoup plus que vous le pensez! ↓

En les donnant, vous permettez de :

- 1 Soutenir une œuvre caritative locale
- 2 Soutenir la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus-en-Bellechasse
- 3 Recevoir un reçu d'impôt à la fin de l'année
- 4 Poser un geste concret pour la planète

Comment participer :

Inscrivez-vous à la levée de fonds de la paroisse SCJB en collaboration avec Go-Consignes.

Go-Consignes ramasse vos contenants à domicile (environ 1 fois par mois) :

- ✓ 62 % de la consigne remise à la levée de fonds
- ✓ 38 % utilisés pour les frais d'opération

À quoi servent les fonds ?

- 50 % pour une œuvre caritative locale (choisie à la fin de l'année)
- 50 % pour soutenir et revitaliser les services de la paroisse

Inscrivez-vous dès maintenant !

👉 <https://goconsigne.com/fundraisers/paroisse-sacre-coeur-de-jesus-en-bellechasse>

Toutes les instructions et la liste des contenants admissibles se trouvent sur le site.

Pour information: 367 884-2987
(laisser un message, on vous rappellera)



Parce que ce projet nous concerne
COLLECTIVEMENT

Exigeons ensemble l'enfouissement
de l'axe Appalaches - Bas-St-Laurent



Linda Boutin

impotboutin@gmail.com



IMPÔT

Déclaration des revenus des particuliers

19, Chemin du Lac Jeannot Nord
Armagh, QC G0R 1A0

Rés : 418 466-2689
Cell : 581 308-2689

MRC de Bellechasse



MRC de
Bellechasse

Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

Adoption de l'inventaire préliminaire des bâtiments à potentiel patrimonial

La MRC de Bellechasse a procédé à l'adoption de son inventaire préliminaire des bâtiments à potentiel patrimonial comprenant 5462 immeubles.



Ce projet consiste à recenser tous les immeubles sur le territoire de la MRC qui ont été construits avant 1940 et qui pourraient présenter une valeur patrimoniale. L'inventaire peut contenir des immeubles résidentiels, agricoles, commerciaux et institutionnels. À noter que la MRC a décidé d'assujettir l'ensemble des croix de chemin de son territoire à son inventaire préliminaire.

Pourquoi la MRC de Bellechasse adopte-t-elle un inventaire préliminaire?

Le gouvernement provincial a mandaté toutes les MRC du Québec afin qu'elles procèdent à la réalisation d'un inventaire de leur patrimoine immobilier. Cette obligation est inscrite à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel. La MRC de Bellechasse est tenue, légalement, de réaliser ce projet. Également, soulignons que les municipalités étaient tenues d'adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles ainsi qu'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles.

Un inventaire évolutif

Le processus d'inventaire se poursuit. Lors de la séance de mars, le conseil de la MRC a adopté un inventaire préliminaire pour 17 municipalités du territoire et un inventaire final pour trois municipalités : Beaumont, Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier. La MRC adoptera progressivement un inventaire final pour l'ensemble des municipalités de son territoire.

Communication prévue pour les propriétaires

Une lettre sera acheminée à chaque propriétaire d'un immeuble patrimonial retenu à l'inventaire final de la MRC. Pour le moment, seuls les citoyens des trois municipalités dont l'inventaire est complété la recevront. Une fiche d'information portant sur le ou les bâtiments concernés sera jointe à cet envoi. Les propriétaires qui souhaitent bonifier cette fiche en y ajoutant des renseignements peuvent le faire en remplissant le formulaire disponible sur le site Web de la MRC, au www.bellechasse.ca/inventaire



Il est également possible de consulter la liste des immeubles à potentiel patrimonial sur le site Web de la MRC de Bellechasse : www.bellechasse.ca/carte-inventaire.

Une équipe sur le terrain cet été pour poursuivre l'inventaire

À noter qu'une équipe d'inventaire sera à nouveau déployée sur le territoire durant l'été 2026 afin de poursuivre ce projet. Cette équipe collectera des données et prendra en photo les différents bâtiments pour compléter l'inventaire.

VRAIE DE NATURE

L'Armagh'joie Avril 2026 / 13

MRC de Bellechasse

Formations sur le compostage domestique et aide financière pour l'achat de matériel

La MRC, en collaboration avec la Coopérative Les Choux gras, offrent encore cette année des formations gratuites sur le compostage domestique, en ligne et en présentiel, afin d'aider la population à passer à l'action! La MRC propose également une aide financière pour l'achat de matériel de compostage domestique. Pour connaître tous les détails, visitez le www.bellechasse.ca/compostage

FORMATION

*Compostage
domestique*

- Mercredi le 1er avril à **Saint-Henri** à 18h30
- Mercredi le 15 avril *en ligne* à 18h30
- Mercredi le 29 avril à **Saint-Paul** à 18h30
- Mercredi le 13 mai *en ligne* à 18h30
- Mercredi le 27 mai à **Saint-Léon** à 18h30
- Mercredi le 10 juin *en ligne* à 18h30
- Mercredi le 24 juin à **Saint-Damien** à 13h30
- Mercredi le 11 novembre *en ligne* à 18h30
(formation spéciale de préparation à l'hiver!)

Inscription obligatoire pour participer:
compost@leschouxgras.com ou 581 997-1824



Le comité santé et services sociaux
de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME



Comprendre l'âgisme



L'âgisme, c'est traiter quelqu'un différemment en raison de son âge. Cela peut mener à de l'exclusion, des injustices et même à de la maltraitance. Il se manifeste par des préjugés, des stéréotypes ou des gestes infantilisants, parfois sous une fausse bonne intention.

À retenir :

- 1 personne sur 2 dans le monde adopte des attitudes âgistes.
- C'est le préjugé social le plus répandu.
- Au Canada, 66 % des aînés disent en avoir été victimes.

Pour savoir comment reconnaître et prévenir l'âgisme, visitez le site du CISSS de Chaudière-Appalaches.



VRAIE DE NATURE

Bon à savoir



6 juin 2026

Dans plusieurs municipalités de Bellechasse et des Etchemins

Voir les marchés participants



Un emploi porteur de sens



” Je l'accompagne avec cœur. C'est ma façon de contribuer à sa qualité de vie.



Aide à domicile

- Vie domestique
- Soins d'assistance personnelle
- Répit aux proches aidants
- Grand ménage et menus travaux



Service alimentaire en résidence

- Chef-fe cuisinier-ère
- Cuisinier-ère
- Aide cuisine / service / plonge

Profitez d'avantages concrets

- Rémunération et conditions de travail avantageuses
- Formations gratuites et rémunérées*
- Horaire adapté à vos disponibilités
- Frais de kilométrage remboursés*

Rejoignez une équipe qui change des vies, ici même



418 838-4019, poste 73



rh@servicesrivesud.com



servicesrivesud.com/carriere

* Certaines conditions s'appliquent. Détails disponibles sur demande.



Coopérative
de services
Rive-Sud

Mieux vivre chez soi

Bon à savoir



La Ressourcerie Bellechasse offre un service gratuit de cueillette à domicile pour différents encombrants, pièces de mobilier et autres biens. Il est offert aux citoyens de 26 municipalités dont la liste est disponible sur internet. (www.ressourceriebellechasse.com).

Liste des biens et matières acceptés pour le service de cueillette à domicile.

	Cueillette à domicile Hebdomadaire		2 fois/an Cueillette spécial de gros rebuts MAI ET OCTOBRE
	En bonne condition	En mauvaise condition	
 Meubles : Meubles de télé en bois, tables, fauteuils, étagères, futons, divans-lits, tables de chevet, commodes, lampes, miroirs, matelas, sommiers, coffres, tables d'appoint.	Oui	Non	Oui
Électroménagers : Réfrigérateurs congélateurs, airs climatisés, thermopompes, laveuses, sècheuses, fours, congélateurs, lave-vaisselles, cuisinière.	Oui	Oui	Oui
Tissus, textiles et vêtements : Vêtements en cuir (bottes, ceintures, sacs à main), de sports, de bébés, chaussures, bottes, cintres et supports.	Oui, avec meubles	Non	Non
Articles de cuisine : Vaisselles, ustensiles, casseroles, contenants en plastiques.	Oui, avec meubles	Non	Non
Articles divers : Bibelots, bijoux, équipements de sport, patins, raquettes, skis, luges, traineaux, articles de sports, décorations, tableaux, lampes, livres, CD, VHS, casse-têtes, jouets.	Oui, avec meubles	Non	Non
Articles de jardin : Boyaux d'arrosage, meubles de patios, pots à fleur, barbecues.	Oui avec meubles	Non	Oui
Antiquités : Machines à coudre, lampes, poteries, meubles, etc.	Oui avec meubles	Non	Oui
Appareils électroniques (serpuariens) : Ordinateurs, tablettes, cellulaires, ordinateurs, souris, claviers, télécommandes, manettes, imprimantes, télécopieurs, radios, ect.	Non	Non	Non

Préparer une collecte :

Avant une collecte, vous devez vous assurer de mettre vos articles dehors ou dans le garage afin qu'il soit facile d'accès. De plus, il est de votre responsabilité que l'accès à vos articles soit sécuritaire en tout temps. Si nos employés considèrent un accès non sécuritaire, la collecte pourra être annulée. **5 items pas adresse.**

Propre et en bonne condition :

Afin de bénéficier des services de la Ressourcerie Bellechasse, vous devez respecter la liste des matières acceptées, mais aussi vous assurer que ce que vous donnez est propre et en bonne condition. Si un article comporte l'un des éléments suivants, il pourrait être refusé lors d'une collecte :

- Cernes ou tâches (tissus, coussins)
- Déchirés (vêtements)
- Mauvaise odeur
- Dommage par l'eau
- Égratignure importante ou très apparente
- Décoloration très importante
- Parties manquantes (tiroirs, portes, tablettes)
- Bris majeur, défectueux
- Non-fonctionnel

Les cueillettes spéciales de gros rebuts sont en MAI et en OCTOBRE.

Deux fois par année, la Ressourcerie Bellechasse offre un service de cueillette de gros rebuts. Durant celle-ci, les encombrants en mauvaises conditions sont acceptés. Tous les autres mois, vous devez aller les porter à l'écocentre de votre municipalité. Les items doivent être à l'extérieur et accessibles pour nos livreurs. **5 items par adresse.**

Vous devez communiquer avec nous entre le 1^{er} et le 30 avril et/ou le 1^{er} et 30 septembre pour faire votre demande de cueillette.

[491, route 277 Saint-Léon-de-Standon / 418 642-5627](#)

[1265, route Bégin Saint-Anselme / 418 885-9842](#)



Procès-verbal

Le 3 mars 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **3 mars 2026**, à 19 h 30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Luc Bégin

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #4 - Gisèle Adam

Siège #5 - Guylain Chamberland

Siège #6 - Roxane Vézina

Est absente: Siège #3 - Sue-Élène Belisle

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-03-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2026

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 222-2026 sur la rémunération des élus municipaux

7.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 223-2026 abrogeant le règlement 213-2024 sur la régie interne des séances du conseil municipal

7.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 224-2026 sur le code éthique et déontologie des élus municipaux

7.5 - Adoption du plan sécurité civile | Mise à jour des membres

7.6 - Adoption du règlement 218-2026 constituant un fonds de roulement de 200 000 \$

7.7 - Adoption du règlement 219-2026 constituant une réserve financière pour le service d'aqueduc

7.8 - Adoption du règlement 220-2026 constituant une réserve pour le service d'égouts

7.9 - Colloque Tournée Zone 2026 - Formation des directeurs généraux | Inscription

7.10 - Adoption de la Politique de conditions de travail des employés de la Municipalité d'Armagh

7.11 - Adoption de la Politique sur les frais de remboursement des élus municipaux

7.12 - Embauche de Mme Anne-Marie Labrecque-Germain à titre d'ajointe administrative

7.13 - Autorisation de paiement d'heures supplémentaires - Mme Brigitte Nicol, agente administrative

7.14 - Autorisation à la mairesse de présenter une demande auprès du Directeur de l'état civil pour agir à titre de célébrante de mariage

7.15 - Autorisation de dépôt d'un projet - Programme Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Janvier et février 2026

9 - VOIRIE

9.1 - Demande de prix | Balayage mécanique

9.2 - Demande de prix | Abat-poussière

9.3 - Mandat Service d'ingénierie de la MRC | Mise à jour des plans et devis | Projets divers

9.4 - Demande de prix | Débroussaillage des fossés en bordure des routes

9.5 - Résolution d'appui pour la modification du guide du programme TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

10.1 - Mandat à la firme SM Eau Expert | Remplacement du débitmètre - Usine de filtration pour le puits PP3

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 - Adoption du règlement 221-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

- 11.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 225-2026
constituant un comité consultatif d'urbanisme abrogeant le
règlement 171-2026
- 11.3 - Comité de démolition | Constitution d'un comité
- 11.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 226-2026
modifiant le Règlement 199-2022 sur les permis et certificats
- 11.5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 227-2026
modifiant le Règlement de zonage numéro 196-2022
- 11.6 - Projet Axe Appalaches - Bas Saint-Laurent | Demande
d'enfouissement
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Famille aînés
 - 12.2 - Contribution financière pour la visibilité de la municipalité|
Spectacle mai 2026
- 13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH
 - PARC DES CHUTES
 - 13.1 - Rencontre avec l'équipe du MTQ | Viaduc au Parc des chutes
 - 13.2 - Installation de caméras de surveillance |
Parc des Chutes d'Armagh
 - 13.3 - Accueil d'un groupe de cadets | Parc des Chutes d'Armagh
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE 2026-03-02

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-03-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du 3 mars 2026 pour un montant total de 341 920,60 \$.

ADMO

COTISATION MEMBRE + ASSURANCE 1 054,13 \$
INSCRIPTION CONGRÈS 693,30 \$

ATELIER MÉCANIQUE J.C.

CARBURATEUR- DÉGELEUSE..... 229,95 \$

BENEVA

ASSURANCES COLLECTIVES-FÉV. 2362,08 \$

C.A.R.E.

FRAIS DÉPLACEMENT- ENTREVUES..... 68,93 \$

CÉDRIC DUCHESNEAU

VERS.#4 DÉNEIGEMENT COURS MUN. 4 378,25 \$

CRÉAPHISTE

JOURNAL MARS - 28 PAGES 988,79 \$

DÉCHIQUETAGE DE BEAUCE

SERVICE DE DÉCHIQUETAGE 166,71 \$

EMCO CORPORATION

98 SACS ASPHALTE FROIDE 1 042,25 \$

ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)

CONVECTAIRE DG ET PARC CHUTES..... 1 291,45 \$

EUROFINS ENVIRONEX

CRÉDIT-TRANSPORT EAU USÉE (43,11) \$

ANALYSES EAU POTABLE..... 244,03 \$

ANALYSES EAUX USÉES 94,28 \$

ANALYSES EAUX USÉES 669,16 \$

VERS.#4 ENTRE.CHEMINS D'HIVER..... 127 637,43 \$

EXTINCTEURS MONTMAGNY INC.

VÉRIF.CYLINDRE BOUTEILLE D'AIR 18,40 \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE CHASSEURS PÊCHEURS

COTISATION MEMBRE PART.2026 150,00 \$

FORMATION PRÉVENTION SECOURS INC.

FORMATION SECOURISME-ALAIN 162,11 \$

HÔTEL STONEHAM

HÉBERGEMENT-COLL.FEMMES ÉLUES 289,18 \$

HYDRO-QUÉBEC

ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BUREAU 2 141,51 \$

ÉLECT.USINE ÉPURATION-31 JOURS 2 259,54 \$

ÉLECT.USINE FILTRATION-64 JRS..... 3 789,82 \$

ÉLECT.ENTRÉE NORD-59 JOURS 24,40 \$

ÉLECT.FEU CLIGNOTANT-59 JOURS 29,27 \$

ÉLECT. LUMIÈRES RUE-28 JOURS 541,29 \$

INT COMMUNICATION

CONTRAT SERVICE SITE INTERNET..... 92,41 \$

JAVEL BOIS-FRANCS INC.

CHLORE-1350L À 1 205 \$+TRANSP. 1 984,19 \$

LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.

RÉPARER 2 LUMIÈRES DE RUE..... 393,10 \$

LUSSIER

2E VERS.MUTUELLE PRÉVENTION 95,81 \$

3E VERS. MUTUELLE PRÉVENTION 95,81 \$

M.R.C. DE BELLECHASSE

1ER VERS. QUOTES-PARTS 2026..... 150 171,34 \$

MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.

ACHAT 2 BALAIS 22,95 \$

MAHEU & MAHEU INC.

GESTION PARASITAIRE FÉV-AVRIL..... 120,61 \$

MANOIR DU LAC DELAGE

DÉJEUNER- COLL.FEMMES ÉLUES 31,51 \$

MAXXUM GESTION D'ACTIFS

PLAN GESTION ACTIF EN EAU 1 379,70 \$

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

RÉMISES PROVINCIALES-JANVIER..... 12 772,55 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

ENTRAIDE INCENDIE - 5 FÉVRIER..... 440,62 \$

NOVICOM TECHNOLOGIES INC.

INTERNET CASERNE	45,94 \$
INTERNET CHALOIS	45,94 \$
TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION.....	17,72 \$
INTERNET USINE ÉPURATION	114,98 \$
INTERNET USINE FILTRATION	45,94 \$
INTERNET ÉCOCENTRE.....	40,19 \$
INTERNET POSTE REFOULEMENT	45,94 \$

PAQUET & FILS LTÉE

ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-POMPIERS	415,77 \$
HUILE CHAUFFAGE - CASERNE	2075,56 \$

PASSEPORT ANIMAL INC.

SERVICES ANIMALIERS-MARS	86,23 \$
--------------------------------	----------

PGA EXPERTS

PLAN - BÂTIMENT PARC CHUTES	3744,97 \$
-----------------------------------	------------

PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)

ENTRETIEN DÉGELEUSE	16,53 \$
---------------------------	----------

R.É.P LÉVIS

RÉP.ORDINATEUR US.ÉPURATION	68,99 \$
-----------------------------------	----------

RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA

REMISES FÉDÉRALES-JANVIER	4896,86 \$
2 LICENCES RADIO - CAUCA	102,72 \$

RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD

ENTRAIDE INCENDIE-2025-12-19.....	387,67 \$
-----------------------------------	-----------

REMBOURSEMENTS

DIVERS	434,67 \$
--------------	-----------

RREMO - AON HEWITT

RÉGIME DE RETRAITE-JANVIER.....	4877,75 \$
---------------------------------	------------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MÉDIAPOSTE-COMITÉ FAMILLE.....	110,38 \$
MEDIAPOSTE JOURNAL	143,24 \$
LETTRÉ RECOMMANDÉE.....	15,35 \$

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE QUÉBEC

IMMATRICULATION DES VÉHICULES	4630,26 \$
-------------------------------------	------------

SOLUTIONS IT CLOUD

7 LICENCES COURRIELS.....	91,30 \$
---------------------------	----------

TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE & INTERNET)

TÉLÉPHONE PARC CHUTES	88,09 \$
INTERNET PARC CHUTES	67,61 \$
TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX.....	584,21 \$

TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES

CONTRAT SERVICE PHOTOC.D.G.	26,75 \$
----------------------------------	----------

TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.

RENOUVEL.LOGICIEL FICHES SIGN.	626,61 \$
-------------------------------------	-----------

VIDÉOTRON LTÉE

CELLULAIRES EMPLOYÉS	188,68 \$
----------------------------	-----------

TOTAL	341 920,60 \$
--------------------	----------------------

ADOPTÉE**5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL****6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL****6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables**

Les conseillers et conseillères responsables de leur dossier respectif présentent un résumé des dossiers sous leur responsabilité.

7 - ADMINISTRATION**7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 18 février 2026.

7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 222-2026 sur la rémunération des élus municipaux

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller, Guylain Chamberland, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 222-2026 portant sur la rémunération des élus municipaux

Une copie du projet de règlement, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, est soumise au conseil.

7.3 -Avis de motion et dépôt du projet de règlement 223-2026 abrogeant le règlement 213-2024 sur la régie interne des séances du conseil municipal

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère, Gisèle Adam, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 223-2026 abrogeant le règlement 213-2024 sur la régie interne des séances du conseil municipal.

Une copie du projet de règlement, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, est soumise au conseil.

7.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 224-2026 sur le code éthique et déontologie des élus municipaux

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller, Guylain Chamberland, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 224-2026 édictant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux.

Une copie du projet de règlement, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, est soumise au conseil.

2026-03-04**7.5 - Adoption du plan sécurité civile | Mise à jour des membres**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la Municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE ce plan doit être maintenu opérationnel et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

ATTENDU QUE lors de la séance du Conseil municipal du 13 août 2019, un comité municipal de sécurité civile a été formé;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une mise à jour à chaque changement de conseil des membres du Comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- QUE les personnes suivantes soient désignées membres du Comité municipal de sécurité civile de la Municipalité d'Armagh:

- Fadia Bayrakdar, directrice générale, coordonnatrice municipale de la sécurité civile.

- Mélanie Bolduc et Fadia Bayrakdar, Responsables de la communication.
- Sue-Èlène Belisle, Conseillère municipale.
- Claude Morin, Représentant du service de sécurité incendie.
- Fadia Bayrakdar, Représentante de l'administration.
- Brigitte Nicol, Administration.
- Alain Dubé et Yvan Turgeon, Représentants des travaux publics.
- Sylvie Breton, Citoyenne.
- Ginette Bernard, Présidente du Club FADOQ de l'Anneau d'Or d'Armagh.
- Monique Gilbert, Présidente Le Cercle de Fermières d'Armagh.
- Sûreté du Québec, Représentant du service de police.

- QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue.
 - d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres.
 - d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité.
 - d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile.
 - de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres.
 - d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi.
 - d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre.
 - d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels.
 - de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.
- QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la Municipalité d'Armagh.

ADOPTÉE

2026-03-05

7.6 - Adoption du règlement 218-2026 constituant un fonds de roulement de 200 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh ne possède pas de fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1094 du Code municipal du Québec (C.M.), une municipalité peut, dans le but de mettre à sa disposition les derniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, constituer un fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 619 725 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant (2026);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation du projet de règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du 3 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Règlement numéro 218-2026 constituant un fonds de roulement de 200 000 \$ dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2026-03-06

7.7 - Adoption du règlement 219-2026 constituant une réserve financière pour le service d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un système d'alimentation en eau potable (aqueduc) qui dessert le secteur « Armagh - urbain » de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le système est constitué d'équipements mécaniques et de conduites dont l'entretien, la réparation, le remplacement et la mise à niveau peuvent être requis à moyen terme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1094.1 du Code municipal du Québec, une municipalité peut créer au profit d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation du projet de règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du 3 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Règlement no 219-2026 constituant une réserve financière pour le service d'aqueduc dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2026-03-07

7.8 - Adoption du règlement 220-2026 constituant une réserve pour le service d'égouts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un système d'assainissement des eaux usées (égouts) qui dessert le secteur « Armagh - urbain » de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le système est constitué d'équipements mécaniques, de conduites et d'étang aéré dont l'entretien, la réparation, le remplacement, la mise à niveau et la vidange peuvent être requis à moyen terme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1094.1 du Code municipal du Québec, une municipalité peut créer au profit d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation du projet de règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du 3 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Règlement no 220-2026 constituant une réserve financière pour le service d'égouts dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2026-03-08

7.9 - Colloque Tournée Zone 2026 - Formation des directeurs généraux | Inscription

CONSIDÉRANT QUE le Colloque Tournée Zone 2026 se tiendra le 9 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription s'élèvent à 390 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque constitue une activité de formation en milieu municipal pertinente et nécessaire, notamment en raison des changements récents et à venir en matière législative, de gestion contractuelle et d'autres obligations administratives applicables aux municipalités;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité d'assurer une mise à jour continue des connaissances de la direction générale afin de maintenir une saine gestion et une conformité aux exigences légales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale et greffière-trésorière au Colloque Tournée Zone 2026 qui se tiendra le 9 avril 2026, au coût de 390 \$ avant taxes.

QUE les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents reliés à cette activité soient assumés par la Municipalité.

ADOPTÉE

2026-03-09

7.10 - Adoption de la Politique de conditions de travail des employés de la Municipalité d'Armagh

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite établir un cadre clair et équitable régissant les conditions de travail applicables aux employés de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,

Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER la présente Politique de conditions de travail des employés de la Municipalité d'Armagh.

ADOPTÉE

2026-03-10

7.11 - Adoption de la Politique sur les frais de remboursement des élus municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite établir un cadre clair, équitable et conforme aux lois applicables concernant le remboursement des dépenses engagées par les élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE la mise en place d'une politique sur les frais de remboursement vise également à assurer le respect des principes énoncés dans le Code de déontologie des élus municipaux, notamment en matière de prudence, d'intégrité et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER la Politique sur les frais de remboursement des élus municipaux.

ADOPTÉE

2026-03-11

7.12 - Embauche de Mme Anne-Marie Labrecque-Germain à titre d'ajointe administrative

La mairesse, Mme Mélanie Bolduc déclare avoir un conflit d'intérêt à l'égard de la candidature de Mme Anne-Marie Labrecque-Germain. La mairesse

confirme qu'elle n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote.

ATTENDU QUE le poste d'ajointe administrative était vacant;

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé le processus de recrutement afin de pourvoir ce poste;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures et à la tenue des entrevues;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande au Conseil la candidature de Mme Anne-Marie Labrecque-Germain, laquelle possède toutes les aptitudes, compétences et qualifications requises pour remplir les fonctions du poste d'ajointe administrative;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,

Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le Conseil entérine l'embauche de Mme Anne-Marie Labrecque-Germain, à titre d'ajointe administrative à raison de 35 heures par semaine.

QUE son entrée en fonction soit effective à compter du 2 mars 2026.

QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues à la politique ou aux conditions en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE

2026-03-12

7.13 - Autorisation de paiement d'heures supplémentaires - Mme Brigitte Nicol, agente administrative

CONSIDÉRANT que Mme Brigitte Nicol occupe le poste d'agente administrative au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT l'absence prévue de la direction générale pour la période du 9 au 20 mars 2026 inclusivement;

CONSIDÉRANT que, durant cette période, Mme Nicol assumera des responsabilités additionnelles, notamment la formation d'une nouvelle ressource;

CONSIDÉRANT que ces responsabilités entraîneront une surcharge de travail temporaire propice à l'exécution d'heures supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,

Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le paiement des heures supplémentaires effectuées par Mme Brigitte Nicol, agente administrative, pour la période du 9 au 20 mars 2026 inclusivement.

QUE ces heures supplémentaires soient rémunérées conformément aux politiques internes et aux conditions de travail en vigueur.

ADOPTÉE

2026-03-13

7.14 - Autorisation à la mairesse de présenter une demande auprès du Directeur de l'état civil pour agir à titre de célébrante de mariage

ATTENDU QUE l'article 366 du Code civil du Québec permet au Directeur de l'état civil d'autoriser une personne à célébrer un mariage ou une union civile;

ATTENDU QUE la mairesse de la Municipalité d'Armagh, Mme Mélanie Bolduc, souhaite obtenir l'autorisation d'agir à titre de célébrante de mariage pour les citoyens et citoyennes de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation doit être appuyée d'une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh appuie la demande de Mme Mélanie Bolduc, mairesse, auprès du Directeur de l'état civil afin d'être autorisée à célébrer des mariages et des unions civiles conformément aux dispositions du Code civil du Québec.

QUE la présente résolution tienne lieu d'appui officiel de la Municipalité d'Armagh à cette demande.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Directeur de l'état civil du Québec.

ADOPTÉE

2026-03-14

7.15 - Autorisation de dépôt d'un projet - Programme Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place le Programme Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh souhaite déposer un projet dans le cadre de ce programme afin de revitaliser le milieu;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans les priorités de développement de l'organisation et du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la directrice générale à faire le dépôt du projet intitulé « Loisirs moteur de vitalité » dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2.

D'AUTORISER la directrice générale et la mairesse à signer et déposer tous les documents requis pour la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Janvier et février 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service incendie des mois de janvier et février 2026.

9 - VOIRIE

2026-03-15

9.1 - Demande de prix | Balayage mécanique

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour des services de balayage mécanique;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- Tréma : 145 \$/h pour une durée de deux (2) ans
- Construction HDF : 165 \$/h
- Construction Vézina : 158 \$/h

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat de balayage mécanique à la firme Tréma, au taux horaire de 145 \$/h pour une durée de deux (2) ans.

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-03-16

9.2 - Demande de prix | Abat-poussière

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour l'abat-poussière;

ATTENDU QUE les prix reçus sont les suivants :

- Les entreprises Bourget : 0,5177 \$/litre
- Enviro solution : 0,478 \$/litre

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil octroie à la firme Enviro solution, la fourniture d'abat-poussière au montant de 0,478 \$/litre.

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-03-17

9.3 - Mandat Service d'ingénierie de la MRC | Mise à jour des plans et devis | Projets divers

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit réaliser des projets d'amélioration pour le 1er Rang Nord-Ouest, 1er Rang Nord-Est et la Route Jean-Charron;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la mise à jour des plans et devis afin de refléter les conditions actuelles et de permettre la préparation adéquate des travaux;

ATTENDU QUE le Service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse possède l'expertise requise pour effectuer ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,

Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER le Service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse afin d'effectuer la mise à jour des plans et devis pour les projets d'amélioration pour le 1er Rang Nord-Ouest, 1er Rang Nord-Est et le Rang Jean-Charron.

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-03-18

9.4 - Demande de prix | Débroussaillage des fossés en bordure des routes

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué une demande de prix pour le débroussaillage des fossés en bordure des routes municipales;

ATTENDU QUE les prix reçus sont les suivants :

- Adam Vachon : 13 750 \$ (avant taxes)
- DSL Multiservices inc. : 15 598 \$ (avant taxes)
- Entreprise MG Bélanger : 24 750 \$ (avant taxes)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat à M. Adam Vachon, au prix de 13 750 \$ (avant taxes) pour le débroussaillage des fossés en bordure des routes pour l'année 2026.

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-03-19

9.5 - Résolution d'appui pour la modification du guide du programme TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire

CONSIDÉRANT QUE le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectivités du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, qui prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

CONSIDÉRANT QUE cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

CONSIDÉRANT QU'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024. Toutefois, les documents du ministère – notamment le Tome VI chapitre 2, norme 2204 – prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm);

CONSIDÉRANT QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- Un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématique avec les entrées privées et les accès aux propriétés;
- Une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté;
- Un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales;
- Une augmentation notable des coûts des matériaux, de transport et de main-d'oeuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales;
- Une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation;

- Des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de modifier le Guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local;

DE SOLLICITER l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM »), de l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du Guide;

QUE la présente résolution soit transmise à la FQM, l'UMQ, toutes les municipalités du Québec, les députées au provincial et fédéral et la MRC de Bellechasse

ADOPTÉE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2026-03-20

10.1 - Mandat à la firme SM Eau Expert | Remplacement du débitmètre - Usine de filtration pour le puits PP3

ATTENDU QUE le débitmètre de l'usine doit être remplacé afin d'assurer le bon fonctionnement des installations;

ATTENDU QUE la firme SM Eau Expert a déposé une offre de services au montant de 6 178,25 \$ avant taxes pour effectuer le remplacement du débitmètre;

ATTENDU QUE la firme SM Eau Expert intervient déjà dans plusieurs dossiers relatifs à l'usine et que la Municipalité se déclare très satisfaite des services professionnels rendus jusqu'à présent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme SM Eau Expert pour le remplacement du débitmètre, au montant de 6 178,25 \$ avant taxes.

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-03-21

11.1 - Adoption du règlement 221-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1er avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) au plus tard le 1er avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 3 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable du règlement a été suivie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Règlement numéro 221-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE

11.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 225-2026 constituant un comité consultatif d'urbanisme abrogeant le règlement 171-2018

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère, Gisèle Adam, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 225-2026 constituant un comité consultatif d'urbanisme abrogeant le règlement 171-2026

Une copie du projet de règlement, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, est soumise au conseil.

2026-03-22

11.3 - Comité de démolition | Constitution d'un comité

ATTENDU les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

ATTENDU QUE l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal; ATTENDU QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n o 204-2023. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du Conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal: Gisèle Adam, présidente, Guylain Chamberland, membre et président substitut Roxane Vézina, membre, Daniel Bédard membre substitut [1]

DE DÉSIGNER la Directrice générale, greffière-trésorière ou l'inspecteur de la Municipalité d'Armagh étant en charge de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no 204- 2023, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ces travaux.

[1] Le Comité de démolition doit être constitué de 3 membres (148.0.3 LAU). Si un membre ne peut siéger en cas d'empêchement ou d'intérêt dans un dossier, le conseil peut désigner un ou des autres membres en remplacement (148.0.24 LAU). C'est optionnel de nommer à même cette résolution un ou des membres substituts, c'est toutefois une bonne pratique pour faciliter le traitement des demandes afin d'éviter les délais supplémentaires pour la nomination du ou des substituts par le Conseil municipal.

ADOPTÉE

11.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 226-2026 modifiant le Règlement 199-2022 sur les permis et certificats

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère, Gisèle Adam, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 226-2026 modifiant le Règlement 199-2022 sur les permis et certificats.

Une copie du projet de règlement, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, est soumise au conseil.

11.5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 227-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 196-2022

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère, Gisèle Adam, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 227-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 196-2022.

Une copie du projet de règlement, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, est soumise au conseil.

2026-03-23

11.6 - Projet Axe Appalaches - Bas Saint-Laurent | Demande d'enfouissement

CONSIDÉRANT QUE les tracés actuellement proposés par Hydro-Québec sont exclusivement aériens et impliquent une emprise d'environ 70 mètres entraînant des impacts permanents et structurants sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces tracés auront un impact majeur sur les terres agricoles, les érablières, les boisés et les milieux naturels situés sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'impact appréhendé sur les érablières situées sur le territoire de la MRC de Bellechasse, incluant la perte potentielle de plusieurs milliers d'entailles acéricoles, secteur stratégique pour l'économie régionale et l'identité territoriale;

CONSIDÉRANT QUE le territoire agricole, forestier et agrotouristique constitue l'un des piliers économiques et identitaires de la Municipalité et que près de 90 % de l'offre touristique de la MRC de Bellechasse repose sur des entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional du Massif du Sud constitue un attrait récréotouristique majeur pour la région et que l'implantation d'une ligne aérienne à haute tension pourrait entraîner un impact visuel significatif sur les paysages naturels, lesquels représentent un actif environnemental et économique stratégique;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement en courant continu haute tension est technologiquement maîtrisé et peut être réalisé dans une tranchée de 1 à 3 mètres, limitant ainsi la fragmentation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec maîtrise déjà cette technologie, notamment dans le cadre du projet Hertel – New York;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement offrirait une meilleure protection contre le verglas, les vents violents, les tempêtes majeures et les phénomènes météorologiques extrêmes appelés à s'intensifier;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux de sécurité publique, de continuité des services essentiels et de résilience énergétique doivent être considérés;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont la responsabilité de protéger durablement les intérêts de la population actuelle ainsi que ceux des générations futures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh a la responsabilité de préserver et de protéger les milieux naturels, la biodiversité, la capacité de séquestration du carbone ainsi que les biens et services écologiques présents sur son territoire, lesquels contribuent directement à la qualité de vie, à la santé publique et au bien-être de sa population actuelle et des générations futures;

CONSIDÉRANT QUE la planification et l'aménagement harmonieux du territoire constituent des leviers essentiels au développement durable, à la cohérence des milieux de vie et à la protection des intérêts collectifs de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale constitue un élément fondamental dans la réalisation de projets structurants affectant le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités touchées par le projet ont exprimé leur volonté de défendre collectivement leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE le Québec accuse un retard en matière d'enfouissement stratégique de son réseau de transport d'électricité comparativement aux meilleures pratiques internationales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AFFIRMER que l'enfouissement constitue l'option la plus cohérente avec les objectifs de résilience climatique, de protection environnementale, de vitalité économique, de sécurité énergétique et de respect du territoire;

QUE la Municipalité d'Armagh confirme sa volonté de collaborer avec les municipalités touchées afin de défendre une position commune et concertée;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux instances gouvernementales concernées, à Hydro-Québec ainsi qu'aux municipalités impliquées.

ADOPTÉE

12 - LOISIRS ET CULTURE

2026-03-24

12.1 - Famille aînés

ATTENDU QUE la Municipalité a la volonté d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité a la volonté de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale de mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la Municipalité doit, dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés, nommer un comité de pilotage de la démarche au niveau municipal comprenant, au moins, deux aînés et le responsable des questions familles et aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité procède à la nomination d'un comité de pilotage de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

- Mme Gisèle Adam, conseillère
- Mme Roxane Vézina, conseillère
- Mme Sylvie Goulet, résidente
- Mme Michèle Boutin, résidente
- M. René Minot, résident

Ce comité sera sous la responsabilité de l' élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA) et de la personne-ressource à la municipalité.

DE PERMETTRE le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.

D'ASSURER la mise à jour de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population.

DE PRÉSERVER le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés.

DE JOUER un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés.

D'IDENTIFIER des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés ».

DE SENSIBILISER les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

ADOPTÉE

2026-03-25

12.2 - Contribution financière pour la visibilité de la municipalité | Spectacle mai 2026

Les conseillers, MM Guylain Chamberland et Luc Bégin déclarent avoir un conflit d'intérêts à l'égard de la demande de contribution financière. Les conseillers confirment qu'ils n'ont pas participé aux délibérations sur ce sujet, qu'ils ne voteront pas et qu'ils ne tenteront pas d'influencer le vote.

CONSIDÉRANT QU'un spectacle de musique sera organisé au mois de mai dans l'église d'Armagh;

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue une activité culturelle d'intérêt pour les citoyennes et citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisateur offre à la municipalité une visibilité dans le cadre de cet événement en contrepartie d'une contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite soutenir les initiatives culturelles favorisant le dynamisme et le rayonnement du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE CONTRIBUER pour une somme de 250 \$ en échange d'une visibilité pour la Municipalité d'Armagh.

ADOPTÉE

13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

13.1 - Rencontre avec l'équipe du MTQ | Viaduc au Parc des chutes

Une rencontre a eu lieu avec le MTQ pour une mise à jour concernant les démarches pour le viaduc.

Des travaux de réfection pourraient être entamés conditionnellement à la réception de plans relativement aux futurs projets pour le Parc des chutes.

Dès que des projets se dessineront de manière plus précise, la Municipalité fournira les plans d'ingénieur au MTQ pour la poursuite des démarches

2026-03-26

13.2 - Installation de caméras de surveillance | Parc des Chutes d'Armagh

ATTENDU QUE le Parc des Chutes d'Armagh est un lieu public fréquenté ;

ATTENDU QUE le site est situé dans un secteur sombre et relativement éloigné ;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a recommandé l'installation de caméras de surveillance afin d'accroître la sécurité des lieux;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à l'installation de caméras afin d'assurer la protection des usagers et des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût pour l'acquisition et l'installation des caméras est de 5 756,92 \$ taxes incluses, par la firme Groupe Vigil Sécurité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'achat et l'installation de caméras de surveillance au Parc des Chutes d'Armagh au coût de 5 756,92 \$ taxes incluses ;

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-03-27

13.3 - Accueil d'un groupe de cadets | Parc des Chutes d'Armagh

ATTENDU QUE la Municipalité accueille un groupe de cadets pour une expédition au Parc des Chutes d'Armagh, au courant du mois de mai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,

Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le groupe de cadets sera admis au Parc des Chutes d'Armagh en ne payant que le coût d'entrée (8 \$/pers).

QUE le coucher sera accordé gratuitement.

QUE le groupe pourra avoir accès au bloc sanitaire du restaurant par l'extérieur.

ADOPTÉE

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2026-03-28

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée. La séance est levée à 20 h 49.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

Prochaine séance: 7 avril 2026

Vous vivez des moments difficiles?

Stress • Dépression • Conflit • Dépendance
Violence • Inquiétude • Deuil • Séparation

Composez le

811
Info-Social
24 h, 7 jours

Parlez à un intervenant social
qui sera là pour vous écouter et vous aider.

**Rapide, confidentiel
et sans frais!**

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches
Québec

CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T. INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
 Cell. : 418 805-5835
 construction-cdt@outlook.com

construction-renovationcdt.com

367, Boulevard St-Pierre
 St-Raphaël QC G0R 4C0
 R.B.Q. : 5671-9586-01

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
 • PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
 • FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Foxy Traiteur
 ACCRÉDITÉ MAPAQ

• Buffets funéraires
 • Nourriture traditionnelle

Groupe ou personne seule

Sylvie Mercier, prop. 418 283-3605

Micro excavation Bellechasse
 R.B.Q. 5664-1749-01

Pour vos petits et moyens travaux de tous genres au meilleur prix.

Spécialités: Endroits restreints, nivelage creusage, drainage, marteau hydraulique

NOUVEAU Inspection de drain par camera
 Sylvain Asselin, prop
 C. 581.888.6237

LÀ pour tous vos besoins en assurance

1 888 265-7940

PROMUTUEL
 ASSURANCE
 CÔTE-SUD

ATELIER MÉCANIQUE JC
UNI-PRO

VÉHICULES . VTT . MOTONEIGE
 Mécanique générale / Alignement

 **581 745-6972**

MARIO LEMIEUX
 CONSTRUCTION

Votre partenaire clé! 

235, rue Commerciale
 Saint-Damien 418 883-5852
 constmlemieux@telus.net
 www.constructionmariolemieux.com

RBQ 8345-6756-37




Accompagnement GRATUIT pour les résidents de la MRC de Bellechasse





Le Carrefour
 Employabilité • Travail de rue
 Immigration

Contactez-nous!
 418 887-7117 |  

- Soutien à la recherche d'emploi et à la rédaction de CV
- Soutien à l'accueil et l'intégration en immigration
- Orientation de carrière • Projets jeunesse
- Bénévolat, entrepreneuriat et volontariat
- Éducation financière • Séjours exploratoires
- Travail de rue

Avec la participation financière de **Québec**

Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

Tél.: 418 466-2410
 Fax: 418 466-3013

LES ENTREPRISES

Entrepreneur Électricien

Résidentiel
 Commercial
 Industriel

50, rue St-Cajetan, Armagh G0R 1A0
 RBQ - 2435 - 7790 - 81

DOMINIQUE VIEN

Députée
 Bellechasse — Les Etchemins — Lévis

dominique.vien@parl.gc.ca





Fadoq
Dîner



Messe



Réunion
Fermières



Karaté
Dimanche de 10h à 11h
Jeudi de 18h30 à 19h30



AVRIL 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1 Poisson d'Avril	2	3 Bureau municipal fermé vendredi saint	4 Bibliothèque fermée
5 Messe de Pâques à 11 h	6 Bibliothèque et bureau municipal fermés lundi de Pâques	7 Séance du conseil 19h30	8	9	10	11
12	13 2e versement de taxes	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23 Fermières 13h30 et 18h30	24	25 Ouverture de l'écocentre
26	27	28	29	30		

Mai :

4 mai : bac bleu
5 mai : séance de conseil
10 mai : fête des mères
11 mai : bac vert
13 mai : diner FADOQ
18 mai : bibliothèque et bureau municipal fermés - Fête des patriotes
18 mai : bac bleu
25 mai : 3e versement de taxes
25 mai : date de tombée
25 mai : bac vert
28 mai : Fermières 13h30 et 18h30

